

## PRET OU LOCATION DE MATERIEL COMMUNAL. 2017

**Le bénéficiaire s'engage à confirmer sa demande, au plus tard, 1 mois avant la date de la manifestation. Retrait soit à 8h00 soit à 13h30. Dépôt aux mêmes heures.**

**⚠ Le bénéficiaire devra prendre contact avec les services de la mairie, au plus tard 3 jours, avant la date de la manifestation pour fixer les modalités de livraison ou d'enlèvement du matériel (horaire, bénévoles pour montage,..)**

**⚠ Les stands et tentes ne peuvent pas être loués par des particuliers (habitants la commune ou extérieurs à la commune)**

### TARIFS. LOCATION DE MATERIELS COMMUNALES

<b>STANDS OU GRADINS (4X3)</b>	
*Commune extérieures	45€
*Associations extérieures à la commune	45€
*Associations communales	GRATUIT
<b>Valeur en cas de détérioration ou perte</b>	<b>1000€</b>
<b>TABLES (1.20) L'UNITE</b>	
* Commune extérieures	2€
*Habitants de la commune	1€
* Particuliers extérieurs à la commune	2€
*Associations extérieures à la commune	2€
*Associations communales	GRATUIT
<b>Valeur en cas de détérioration ou perte</b>	<b>100€</b>
<b>TENTE VERTE (1) à monter sois même</b>	
*Associations extérieures à la commune	120€
*Associations communales	GRATUIT
*Communes extérieures	120€
<b>Valeur en cas de détérioration ou perte</b>	<b>1600€</b>
<b>TENTES BLANCHES (8X5) (2) ; (12X3) (3)</b>	
*Associations extérieures à la commune	200€
*Associations communales	GRATUIT
<b>*CAUTION OBLIGATOIRE</b>	<b>1000€</b>
<b>BANCS (2m40) OU BARRIERE L'UNITE</b>	
*Communes extérieures	2€
*Habitants de la commune	1€
*Particuliers extérieurs à la commune	2€
*Associations extérieures à la commune	2€
*Associations communales	GRATUIT
<b>Valeur en cas de détérioration ou de perte</b>	<b>50€</b>
<b>CHAISE L'UNITE</b>	
*Associations extérieures à la commune	0.50€
*Associations communales	GRATUIT
*Habitants de la commune	PAS DE LOCATION
*Particuliers extérieurs à la commune	PAS DE LOCATION
*Commune extérieures	0.50€
<b>Valeur en cas de détérioration ou de perte</b>	<b>20€</b>